L'ÉCOLE CALÉDONIENNE EST EN MARCHE

Alors que les élèves ont repris le chemin de l'école, la Nouvelle-Calédonie vient de se doter d'un projet éducatif. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Yolande Verlaguet, directrice de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Quelle est la genèse du projet éducatif ?

Il s'agit d'abord d'une réflexion ancrée dans les accords de Matignon et de Nouméa qui fondent l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie. C'est aussi le fruit d'un travail lancé en 2000 avec les premiers transferts de compétences en matière d'enseignement, poursuivi en 2002 avec le colloque « Pour une école de la réussite » et en 2010 à travers « Le grand débat sur l'avenir de l'École calédonienne » et son rapport de recommandations remis l'année suivante. Depuis 2014, ces réflexions ont été analysées et complétées par d'autres études et une consultation des partenaires et des acteurs de l'École a été menée, pour aboutir à l'élaboration du projet éducatif.

Quelles sont les caractéristiques de ce projet ?

Sa dimension participative a permis à l'ensemble de la communauté éducative de contribuer au projet, grâce notamment à une plate-forme collaborative numérique créée par le gouvernement. Son caractère normatif aussi, car il s'agit d'un texte à portée législative. Sa structuration précise le droit à l'éducation et les devoirs qui l'accompagnent, la gouvernance et décline quatre ambitions : prendre en compte la diversité des enfants pour faciliter la réussite de tous, développer l'identité de l'école calédonienne pour encourager le vivre ensemble, créer un environnement de travail favorable pour un meilleur épanouissement des élèves à l'école et ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde pour répondre aux défis du XXIe siècle. L'idée est donc de poser les bases d'une école calédonienne s'appuyant sur les valeurs républicaines, plus performante, mieux adaptée, plus juste, solidaire et tolérante pour favoriser la réussite de tous.

Quelles seront les prochaines étapes ?

La délibération sur l'avenir de l'école a été votée au Congrès en janvier. Nous entrons maintenant dans une seconde phase qui correspond à la rédaction d'une Charte, d'ici juillet-août, qui sera annexée à la délibération. Sa rédaction vient d'être lancée à travers neuf groupes de travail issus de la communauté éducative. Ce document contiendra les actions retenues et contractualisées avec les partenaires concernés (provinces, communes, etc.) et qui s'appliqueront dès la rentrée 2017.

Dans quelles mesures les agents de la DENC sont-ils impliqués dans le projet éducatif ?

Le projet éducatif est la feuille de route de la DENC pour l'année 2016. Tous les agents sont donc concernés et nous avons pour cela organisé un séminaire avec l'ensemble des personnels (agents administratifs, conseillers pédagogiques, chargés de mission, inspecteurs). Il a permis de dégager des perspectives afin d'intégrer les orientations du projet dans nos missions habituelles. Certaines actions seront ainsi infléchies pour mettre en place les axes forts du projet éducatif (renforcement de l'acquisition des compétences de base, enseignement des fondamentaux de la culture kanak, développement des compétences sociales et civiques, etc.).

Le renouvellement des projets d'école est d'ailleurs un levier de mise en œuvre de ces orientations afin d'améliorer la réussite scolaire de chaque élève. L'implication des conseillers pédagogiques et des inspecteurs dans ce processus est effective pour répondre aux équipes enseignantes. ●